



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 35

Présents à la séance ..... 34

Extraits du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 12 Décembre 2022

N° DCM : 2022-189-05S-109

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N° 1  
AU BUDGET PRIMITIF 2022

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le 13 DEC. 2022  
et de la publication le 13 DEC. 2022**

Le Maire,

L'an deux mil vingt deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. La séance du Conseil Municipal se tient en respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, Adjoints

M. MONTEFIORE, Mme MILLE, Mme CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme NANTEUIL, Mme D'ANDREA, Mme SIMON

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . Mme TIMERA donne pouvoir à M. CHAFFAUD
- . Mme WESTPHAL donne pouvoir à Mme MILLE
- . Mme FILLEUR donne pouvoir à Mme CIUNTU
- . M. MARASCO donne pouvoir à Mme NANTEUIL

Absente excusée :

Mme ASTIC

Monsieur Cédric MUSSO est désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2022-189**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2022,

VU le rapport n° 2022-189 présenté en Commission Plénière en date du 5 décembre 2022,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article unique : **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 comme suit :

**BUDGET VILLE****I - SECTION DE FONCTIONNEMENT****I - A - recettes de fonctionnement**

chap	article	fonction	libellé	montant
<b>OPERATIONS REELLES</b>				<b>825 000,00 €</b>
<b>chapitre 70 "produits des services &amp; du domaine"</b>				<b>- €</b>
73	73111	01	Contributions directes	410 000,00 €
73	7381	01	Taxe addit. Droits mutation ou pub. Foncière	175 000,00 €
<b>chapitre 73 "impôts &amp; taxes"</b>				<b>585 000,00 €</b>
74	74834	01	Compensation exonérations Taxe Foncière	147 000,00 €
<b>chapitre 74 "dotations &amp; participations"</b>				<b>147 000,00 €</b>
<b>chapitre 75 "autres produits de gestion courante"</b>				<b>- €</b>
<b>chapitre 013 "atténuations de charges"</b>				<b>- €</b>
77	7788	01	Produits exceptionnels	93 000,00 €
<b>chapitre 77 "produits exceptionnels"</b>				<b>93 000,00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>				<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>				
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>825 000,00 €</b>

**I - B - dépenses de fonctionnement**

chap	article	fonction	libellé	montant
<b>OPERATIONS REELLES</b>				<b>825 000,00 €</b>
011	60612	020	Energie - électricité	460 000,00 €
011	60613	020	Chauffage urbain	20 000,00 €
011	60621	020	Combustible	15 000,00 €
011	60623	251	Alimentation	80 000,00 €
<b>chapitre 011 "charges à caractère général"</b>				<b>575 000,00 €</b>
012	64111	020	Rémunération principale titulaires	170 000,00 €
012	64131	020	Rémunération non titulaires	80 000,00 €
<b>chapitre 012 "charges de personnel &amp; frais assimilés"</b>				<b>250 000,00 €</b>
<b>chapitre 014 "Atténuation de produits"</b>				<b>0,00 €</b>
<b>Chapitre 65 "Charges de gestion courante"</b>				<b>- €</b>
<b>Chapitre 66 "Charges financières"</b>				<b>0,00 €</b>
<b>chapitre 67 "charges exceptionnelles"</b>				<b>- €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>				<b>0,00 €</b>
<b>023 virement à la section d'investissement</b>				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>825 000,00 €</b>

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

### II - A - recettes d'investissement

chap	article	fonction	libellé	montant
<b>OPERATIONS REELLES</b>				<b>0,00 €</b>
chapitre 10 "dotations, fonds divers & réserves"				0,00 €
chapitre 13 "subventions d'investissement"				0,00 €
chapitre 16 "emprunts & dettes assimilées"				0,00 €
chapitre 21 "immobilisations corporelles"				0,00 €
chapitre 23 "immobilisations en cours"				0,00 €
chapitre 27 "autres immobilisations financières"				0,00 €
chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations"				0,00 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>				<b>0,00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>632 000,00 €</b>
041	1328	01	Opérations patrimoniales	62 000,00 €
041	238	213	Opérations patrimoniales	570 000,00 €
021 virement de la section de fonctionnement				
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>632 000,00 €</b>

### II - B - dépenses d'investissement

chap	article	fonction	libellé	montant
<b>OPERATIONS REELLES</b>				<b>0,00 €</b>
10	01	10226	Taxe d'aménagement	1 300,00 €
chapitre 10 "dotations, fonds divers & réserves"				1 300,00 €
chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"				0,00 €
chapitre 20 "immobilisations incorporelles"				0,00 €
21	21318	020	Construction autres bâtiments publics	-21 300,00 €
chapitre 21 "immobilisations corporelles"				-21 300,00 €
chapitre 23 "immobilisations en cours"				0,00 €
27	275	020	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00 €
chapitre 27 "autres immobilisations financières"				20 000,00 €
chapitre 204 "subventions d'équipements versées"				0,00 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>				<b>0,00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>632 000,00 €</b>
041	2111	01	Opérations patrimoniales	62 000,00 €
041	2313	213	Opérations patrimoniales	570 000,00 €
DEFICIT REPORTE (001)				0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>632 000,00 €</b>

## BALANCE

L'équilibre général de la décision modificative n°1 est le suivant :

RECETTES FONCTIONNEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chap	libellé	montant	chap	libellé	montant
70	Produits des services et du domai	0,00 €	10	dotations, fonds divers & réserves	0,00 €
73	Impôts et taxes	585 000,00 €	13	subventions d'investissement	0,00 €
74	Dotations et participations	147 000,00 €	16	emprunts & dettes assimilées	0,00 €
75	Autres produits de gestion couran	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	23	immobilisations en cours	0,00 €
77	Produits exceptionnels	93 000,00 €	27	autres immobilisations financières	0,00 €
			024	produits des cessions d'immobilis	0,00 €
<b>recettes réelles</b>		<b>825 000,00 €</b>	<b>recettes réelles</b>		<b>0,00 €</b>
<b>042 opérations d'ordre de section à section</b>			<b>040 opérations d'ordre de section à section</b>		
		<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>002 résultat antérieur reporté</b>			<b>041 opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement</b>		
		<b>0,00 €</b>			<b>632 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>TOTAL RECETTES</b>		
		<b>825 000,00 €</b>			<b>632 000,00 €</b>

  

DEPENSES FONCTIONNEMENT			DEPENSES INVESTISSEMENT		
011	charges à caractère général	575 000,00 €	10	dotations, fonds divers & réserves	1 300,00 €
012	charges de personnel & frais ass.	250 000,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	0,00 €
014	atténuations de produits	0,00 €	20	immobilisations incorporelles	0,00 €
65	autres charges de gestion couran	0,00 €	21	immobilisations corporelles	-21 300,00 €
66	charges financières	0,00 €	23	immobilisations en cours	0,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	27	autres immobilisations financières	20 000,00 €
			204	subv d'équipements versées	0,00 €
<b>dépenses réelles</b>		<b>825 000,00 €</b>	<b>dépenses réelles</b>		<b>0,00 €</b>
<b>042 opérations d'ordre de section à section</b>			<b>040 opérations d'ordre de section à section</b>		
		<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>023 virement à la section d'investissement</b>			<b>041 opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement</b>		
		<b>0,00 €</b>			<b>632 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>TOTAL DEPENSES</b>		
		<b>825 000,00 €</b>			<b>632 000,00 €</b>

Cette délibération a été adoptée par **31 POUR** et **3 ABSTENTIONS**.

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées  
  
Céline GAULTIER

Le Maire,  
  
Marie-Carole CIUNTU

La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Sucy-en-Brie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.